



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal**

Séance du 11 mai 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 39
Présents : 38
Excusés : 1
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le ONZE MAI, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 5 mai 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TASD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Monsieur ROUSSEAU - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPLY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUS - Madame PHONGPRIXA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Madame DE ALMEIDA - Madame TCHERKEZOV - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Monsieur RACCAH - Madame FILLION - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Monsieur NOVAIS .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

POUVOIRS : Monsieur NOVAIS à Madame ARBIA

SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie PIOT

SEANCE DU 11 MAI 2026

N°2026_05_11-15

Ref : Direction du département technique

Objet: Convention relative à l'usage des supports de réseaux publics de distribution d'électricité aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention annexé à la délibération,

CONSIDERANT le souhait de la commune de Pontault-Combault de poursuivre le déploiement des réseaux de communications électroniques,

CONSIDERANT que la présente convention entre Enedis, Bouygues Telecom et la commune de Pontault-Combault a pour objet d'établir les droits et obligations du Maître d'Ouvrage et de l'Opérateur agissant directement ou par l'intermédiaire de prestataires en matière d'intervention sur le réseau de distribution publique d'électricité afin d'installer le réseau de communications électroniques,

CONSIDERANT que la présente convention entrera en vigueur à compter de sa signature et est conclue pour une durée de vingt ans,

CONSIDERANT que les parties se rencontreront six mois avant l'échéance pour faire un bilan des actions engagées, et discuter de l'opportunité d'une prolongation par voie d'avenant,

CONSIDERANT que cette convention fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique,

CONSIDERANT l'avis de la commission aménagement / travaux du 30 avril 2026,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la convention établie entre Enedis, Bouygues Telecom et la commune de Pontault-Combault.

AUTORISE le maire à signer tous documents afférents à cette convention.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260518-2026_05_11-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2026
Publication : 21/05/2026



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 18 mai 2026

Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault